

Code de fonction	541.152.13
Date édition	01.04.2025
Date modification	01.04.2026
Prochaine révision	01.04.2031
Service	SEN

DESCRIPTIF DE FONCTION TYPE

ASSISTANT-E SOCIO-ÉDUCATIF-IVE DE LA PETITE ENFANCE – DÉLÉGATION AUX ACTIONS COLLECTIVES ET ACCOMPAGNEMENT

Toute dénomination de personne, de statut ou de fonction se rapporte aux personnes des deux sexes.

Description générale de la mission

Sous la direction du chef du service de l'enfance et du délégué, le titulaire de la fonction participe aux différentes actions collectives mises en place par la délégation. A ce titre, il accompagne et encadre les enfants dans le cadre de l'accueil « adultes – enfants » et travaille en collaboration étroite avec l'équipe pluridisciplinaire afin de proposer des activités adaptées. Il crée un climat de confiance propice aux dialogues et à l'échange avec les familles. Il participe à tous les événements ponctuels et projets spécifiques organisés par la délégation en soutien à la parentalité et aux mesures d'encouragement précoce.

Il organise et planifie l'ensemble des activités selon les orientations, délais et normes en vigueur.

Il contribue à la bonne marche du service de l'enfance et apporte son regard pour permettre de répondre aux besoins actuels et futurs. Il renseigne sa hiérarchie sur tout ce qui concerne la vie du groupe et les familles.

Dans son action, il collabore et s'implique activement dans les différents projets communs, transversaux ou spécifiques du service et de l'administration. Il contribue par son comportement, sa tenue vestimentaire et son hygiène à la bonne image de marque du service.

Activités principales

- Identifier les besoins des familles
- Accompagner les familles rencontrant des problématiques sociales ou en lien avec des questions éducatives
- Valoriser et soutenir les parents dans leur rôle et les orienter
- Participer au développement et à l'animation des espaces d'accueil adultes-enfants
- Concevoir, proposer, planifier et animer des activités variées répondant aux besoins des enfants en favorisant leur épanouissement et leur développement global
- Observer les enfants et transmettre à l'équipe
- Participer et s'impliquer activement à toutes les manifestations et projets spécifiques organisés par la délégation

Activité(s) complémentaire(s) :

- Assurer une veille pédagogique dans son domaine d'activité
- Réaliser toute autre tâche liée directement ou indirectement à la fonction

Compétences-clés et profil requis

- CFC d'assistant socio-éducatif
- Certificat PBLIS (Pediatric Basic Life Support)
- Capacité d'écoute et de communication
- Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Tolérance et respect d'autrui

Position structurelle

La subordination et les rapports hiérarchiques sont décrits dans les organigrammes de la Ville de Vernier.

Conditions particulières

Le titulaire de la fonction doit être en mesure de pouvoir adapter son horaire de travail pour tenir compte des besoins de la délégation.

La fonction implique un droit aux vacances de 35 jours. Le calcul du traitement est proportionnel à ce droit aux vacances (droit de base de 25 jours, art. 53, al. 2 du statut du personnel).

En application de l'art. 53, al. 3 du statut du personnel, le droit aux vacances est augmenté de trois jours après cinq ans d'activité ininterrompue.

Par dérogation à cet article, l'augmentation ultérieure du droit aux vacances est suspendue et l'ancienneté est compensée financièrement.

Dès la 25^e année de service, le droit aux vacances est augmenté au-delà de 38 jours, jusqu'au maximum de 40 jours autorisé par le statut.

Descriptif(s) de fonction général(aux) lié(s) à la fonction

- Employé communal – 000.000.01